Université Polytechnique

Dossier création d'entreprise 2020

Vous créez une SARL spécialisée dans le service informatique aux entreprises, le capital prévisionnel s'élèvera à 18 000 €

Vous présentez un dossier de création d'entreprise à présenter à de futurs investisseurs potentiels ou à une banque lors d'une demande de prêts bancaire (vous déterminerez le montant de celui-ci après avoir effectué votre compte de résultat prévisionnel et votre plan de financement (vous tiendrez compte d'un BFRE de 32 jours de chiffre d'affaires hors taxes).

Votre entreprise comprendra au démarrage 4 salariés, 1 gérant (salaire 3 600 € mensuel) et trois collaborateurs (2 300 € mensuel), vous embaucherez deux autres collaborateurs en année 3, les salaires augmenteront de 4 % par an, vous établirez les fiches de paie à l'aide du fichier établi en TD.

Chaque Salarié nécessitera en investissement des éléments suivants :

- Bureau Compact retour à gauche Biospace 2 L. 180 x P. 110 cm Plateau
 "Cèdre" Pieds L "Blanc" Embases : "Framboise". Chaise de bureau HEAD RS
 Noir
- Caisson mobile Pronto Tendance 3 tiroirs Cendre
- Fauteuil Gamer FANGIO, Design Sportif Exclusif tapissé en Cuir Authentique, Noir
- Armoire haute à rideaux monobloc L120 x H198 PIERRE HENRY Anthracite
- Apple MacBook Pro 16 plus l'Apple Adaptateur Multiport AV Numérique USB-C, avec un MOSISO Coque Compatible avec MacBook Pro 16 Pouces A2141 2019, Ultra Slim Protecteur Plastique Coque Rigide Compatible avec MacBook Pro 16 Pouces avec Touch Bar & Touch ID, Bleu Marin et un Disque dur portable externe USB-C + USB 3.0 Rugged 5 To de LaCie pour le gérant vous opterez pour un Ordinateur Apple Imac CTO 27'' Retina 5K i9 16Go 1To SSD et Un Moniteur 5K UltraFine de LG de 27 pouces, d'une connectique HDMI
- Imprimante tout-en-un HP PAgeWide Pro 477dw pour 2 personnes avec la connectique
- Apple iPad Mini 64 Go WiFi Argent 7.9" 2019

- D'un iPhone 12 Pro Max 64 Go 6.5"

Les autres investissements consisteront en une salle de réunion comprenant une table pour huit personnes et de 8 Fauteuil de bureau Milano tissu - Dossier H 40 cm. Une cafetière Nespresso ainsi que d'un service à café de 10 tasses, un réfrigérateur américain SAMSUNG.

Un véhicule utilitaire Kangoo toute option électrique (amortie sur 5 ans)

Vous amortissez sur une durée de 3 ans en linéaire les investissements liés aux salariés et sur 8 ans pour les autres investissements. (Vous présenterez le détail des calculs)

Pour les dépenses liées aux fournitures de bureau, elles sont estimées à 1 200 € par an par salarié à mettre dans les charges d'exploitations.

Vous prendrez un abonnement pro chez Orange pour votre connexion internet ainsi que pour les abonnements téléphoniques.

Vous prendrez les conseils d'un expert-comptable qui vous coûtera 3 200 € par an.

Vous louerez un local sur Maubeuge d'un minimum de 150 m².

Vous vous abonnez à l'électricité qui vous coûtera 3 700 € par an (chauffage compris).

Les impôts et taxes comprendront la taxe d'apprentissage (0,6 % des salaires bruts) et des taxes diverses pour 1 700 €.

Les dépenses liées aux déplacements seront estimées à 6 600 €.

Une assurance en responsabilité civile et une assurance pour le véhicule chez direct assurance en tout risques.

Les autres frais divers seront estimés à 3 500 € annuels

Les frais financiers comprendront les frais de l'emprunt que vous aurez déterminé nécessaire pour boucler votre plan de financement (durée 4 ans taux 2 %)

Le chiffre d'affaires de la première année est estimé à 92 000 € hors taxes par collaborateur, le gérant pouvant être retenu pour un mi-temps productif.

Vous présenterez dans une première partie le dossier financier à l'aide des documents ci-dessous, dans une deuxième partie un dossier de présentation de l'entreprise, dans une troisième partie les justificatifs administratifs de déclarations de création de la société:

- à l'URSSAF,
- à l'ASSEDIC,
- aux caisses de retraites,
- l'extrait kbis pour l'immatriculation de l'entreprise,
- les statuts de votre SARL,
- une vérification que votre dénomination sociale n'existe pas sur internet,
- une déclaration d'assurance en responsabilité civile et une assurance pour votre véhicule chez direct assurance en tout risque

et enfin une quatrième partie reprenant la justification des investissements réalisés (déjà détaillé dans le point E de la deuxième partie), (capture écran et récapitulatifs en faisant des sous totaux par durée d'amortissements)

Première partie : les éléments financiers

- 1) Détails des frais d'exploitation décaissables
 - a. Salaires
 - b. Autres frais
 - C.
- 2) Détail des amortissements
- 3) Calcul de la CAF et du plan de financement initial
 - a. CAF

Pour tous les calculs ils sont mis en Annexe.

Eléments	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaires	322000	364800	437760
Charges exploitations décaissables	280865,64	287951,88	376076,7696
Salaires	126000	131040	191481,6
charges patronales (40 %)	50400	52416	76592,64
Autres charges décaissables	104465,64	104495,88	108002,5296
Excédent brut exploitation	41134,36	76848,12	61683,2304
Amortissement	20109,38222	20109,38222	20387,13778
Résultat	21024,97778	56738,73778	41296,09262
Impôt sur les bénéfices	5571,619111	15035,76551	10943,46454
Résultat net comptable	15453,35867	41702,97227	30352,62808
Amortissement	20109,38222	20109,38222	20387,13778
Capacité d'Autofinancement : CAF	35562,74089	61812,35449	50739,76586

b. Plan de financement

Périodes	Début	Fin année 1	Fin année 2	Fin année 3
Ressources de la période				
Apport en capital	18000			
CAF		62757,74089	89007,35449	50739,76586
Total des ressources (A)	18000	62757,74089	89007,35449	50739,76586
Emplois de la période				
Investissement	127 485,76 €		833,27	
Augmentation du BFRE	28622,22222	3804,444444	6485,333333	
Total des emplois (B)	156 107,98 €	3 804,44 €	7 318,60 €	- €
Variation de trésorerie (C) = A – B	- 138 107,98 €	58 953,30 €	81 688,75 €	50 739,77 €
Trésorerie Initiale (D)		- 138 107,98 €	- 79 154,69 €	2 534,07 €
Trésorerie finale (E) = D + C	- 138 107,98 €	- 79 154,69 €	2 534,07 €	53 273,83 €

4) Calcul de la CAF et du plan de financement rectifié

a. Détermination et calcul de l'emprunt

Périodes	Capital dû en début de période	Intérêt	amortissement	annuité	Capital dû en fin de période
1	140000	2800	35000	37800	105000
2	105000	2100	35000	37100	70000
3	70000	1400	35000	36400	35000
4	35000	700	35000	35700	0

b. CAF

éléments	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaires	322000	364800	437760
Charges exploitations décaissables	280865,64	287951,88	376076,7696
Salaires	126000	131040	191481,6
charges patronales	50400	52416	76592,64
Autres charges décaissables	104465,64	104495,88	108002,5296
Excédent brut exploitation	41134,36	76848,12	61683,2304
Amortissement	20109,38222	20109,38222	20387,13778
charges d'intérêts	2800	2100	1400
Résultat	18224,97778	54638,73778	39896,09262
Impôt sur les bénéfices	4829,619111	14479,26551	10572,46454
Résultat net comptable	13395,35867	40159,47227	29323,62808
Amortissement	20109,38222	20109,38222	20387,13778
Capacité d'Autofinancement : CAF	33504,74089	60268,85449	49710,76586

c. Plan de financement rectifié

Les actionnaires ont décidé de distribuer 20 % des résultats nets comptables

Périodes	Début	Fin année 1	Fin année 2	Fin année 3
Ressources de la période				
CAF		33504,74089	60268,85449	49710,76586
Augmentation de capital	18000			
emprunt	140000			
Total des ressources (A)	158000	33504,74089	60268,85449	49710,76586
Emplois de la période				
Distribution de dividendes (20%)			8031,894453	5864,725615
Investissement	127 485,76 €			
Remboursement d'emprunt		35000	35000	35000
Augmentation du BFRE	28622,22222	3804,444444	6485,333333	
Total des emplois (B)	156 107,98 €	38804,44444	49517,22779	40864,72562
Variation de trésorerie (C) = A – B	1 892,02 €	-5299,703556	10751,6267	8846,04024
Trésorerie Initiale (D)		1 892,02 €	- 3 407,69 €	7 343,94 €
Trésorerie finale (E) = D + C	1 892,02 €	- 3 407,69€	7 343,94 €	16 189,98 €

Deuxième partie : dossier de présentation de l'entreprise

Sommaire

I) Présentation du créateur et de son entreprise

Page 7

- A).... Le créateur p 7
- B).... L'entreprise p 12

II) Le projet Page 13

- A).... Description du projet p 13
- B).... Origine du projet p 14
- C).... Le produit/le service p 14
- D).... Le marché p 15
- E).... Les moyens p 16
- F).... La stratégie commerciale/le positionnement de l'entreprise .. p 17

III) Avis du créateur Page 20

ANNEXES

I) <u>Présentation du créateur et de son entreprise</u>

A) Le créateur

Nom, prénom	COMYN Vivien
Date et lieu de naissance	21/08/2000 Saint-Pol-Sur-Mer
Adresse, code postal, ville,	23 avenue colonel Martin Résidence Le Building apt 52 Maubeuge 59600
téléphone, fax, adresse e.mail	064395634 comyn.vivien@gmail.com
Nombre d'enfants à charge	0
Situation du conjoint(e)	Célibataire

Situation familial	e	Statut précédent la création d'entreprise		2	
Célibataire	×	Etudiant	×	DE de moins d'un an	×
Marié(e)		Apprenti		DE de plus d'un an	
Divorcé(e)		Salarié		Bénéficiaire du RMI	
Veuf(ve)		Chef d'entreprise	×	Sans profession	

res (précisez)

Curriculum Vitae (joindre en annexe si existant)

Dates (période duau)	Formation ou poste occupé	Etablissement/ entreprise	Commentaires
Formations			
2017 - 2018	Bac STI2D	EEPID Vauban Dunkerque	
2018 - 2021	Etudiant en DUT informatique	UPHF Valenciennes	
Expériences professionnelles			
2020	passeur en restauration saisonnier	La petite fringale Bray-dunes	
2020	agent de collecte saisonnier	CUD Dunkerque	

Si plusieurs porteurs de projet pour un même projet : créateur B

Nom, prénom	WOJTYNA Quentin
Date et lieu de naissance	22/06/1999

Adresse, code postal, ville,	5 rue pierre françois carrin, 59310 Orchies
téléphone, fax, adresse	06 16 56 27 95
e.mail	quentin.wojtyna@etu.uphf.fr
Nombre d'enfants à charge	0
Situation du conjoint(e)	Célibataire

Situation famili	ale	Statut précédent la création d'entreprise			
Célibataire	×	Etudiant	×	DE de moins d'un an	×
Marié(e)		Apprenti		DE de plus d'un an	
Divorcé(e)		Salarié		Bénéficiaire du RMI	
Veuf(ve)		Chef d'entreprise	×	Sans profession	
Autres (précisez)		Autres (précisez)			

Curriculum Vitae (joindre en annexe si existant)

Dates	Formation ou poste occupé	Etablissement/ entreprise	Commentaires
(période duau)			

Formations			
2018 - 2021	DUT Informatique	UPHF Valenciennes Antenne de Maubeuge	
2017 - 2018	DUT GEII	UPHF Valenciennes Campus Mont Houy	
2014 - 2017	BAC STI2D	Lycée du Hainaau† Valenciennes	

Si plusieurs porteurs de projet pour un même projet : créateur $\ensuremath{\mathcal{C}}$

Nom, prénom	TREDEZ Maxime
Date et lieu de naissance	06/02/2001 Tourcoing
Adresse, code postal, ville,	47 rue du gauche pied, 59600 Maubeuge
téléphone, fax, adresse e.mail	0637786951 maxime.tredez@hotmail.fr
Nombre d'enfants à charge	0
Situation du conjoint(e)	Célibataire

Situation famili	ale	Statut précédent la création d'entrepris			
Célibataire	×	Etudiant	×	DE de moins d'un an	
Marié(e)		Apprenti		DE de plus d'un an	x
Divorcé(e)		Salarié		Bénéficiaire du RMI	
Veuf(ve)		Chef d'entreprise	×	Sans profession	
Autres (précisez)		Autres (précisez)			

Curriculum Vitae (joindre en annexe si existant)

Dates (période duau)	Formation ou poste occupé	Etablissement/ entreprise	Commentaires
Formations			
2019 - 2021	DUT Informatique	UPHF Valenciennes Antenne de Maubeuge	
2018 - 2019	BAC S	Notre Dame de grâce Maubeuge	
Expériences professionnelles			
Depuis début 2019	CDI étudiant au rayon Boulangerie chez Match	Bavay	

5	Stage de découverte dans l'entreprise Roué, programmation WEB	Jeumont	
---	---	---------	--

B) L'entreprise

Raison sociale et nom commercial si différent	Escarg'Express, héliciculteurs
Adresse, code postal, ville,	36 rue Macarez Valenciennes 59300
téléphone, fax, adresse e.mail	06 31 67 43 98 escargexpress@gmail.com
Création ou reprise	Création
Joindre bilan(s) précédent(s) si entreprise existante	
Forme juridique choisie (cf. descriptif en annexe)	SARL
Régime fiscal choisi (cf. descriptif en annexe)	BIC
Montant et répartition du capital en cas de société	
Date prévue d'inscription au CFE	01/04/2021
Nombre de salariés dans l'entreprise au démarrage	3,5

redez Maxir	me Comyn Vivien Wojtyna				
Si entreprise dé	jà existante				
Numéro d'imm	natriculation				
Date et lieu d	'immatriculation				
Numéro SIRE	Ŧ				
Numéro SIRE	:N				
Code NAF					
I) Le pr	'ojet				
I) Le pr	rojet A) Description d	u projet			
I) Le pr		. •	ns notre cas nous allons		
I) Le pr	A) Description d	ivement une entreprise, dai		s	
I) Le pr	A) Description d	ivement une entreprise, dal lture (élevage d'escargot)		s	

Ce qui nous a amené à choisir la création d'entreprise est le fait que notre DUT informatique comporte un module création d'entreprise dans lequel nous devons créer une entreprise fictive.

Nous avons découvert le métier d'héliciculture (élevage d'escargot) par notre professeur,

Ce qui nous a donné l'idée de l'activité de notre entreprise.

c) Le produit/le service

 \varnothing Description des produits et/ou services proposés

Vente en ligne d'oeuf d'escargots

 $\ensuremath{\mathcal{O}}$ Pourquoi avoir choisi ces produits ou services ?

La vente en ligne nous permettra d'atteindre beaucoup de clients, la vente d'oeuf d'escargots est en plein essor, les grands chefs et les sites internet tels que marmitons proposent de plus en plus de plats fait avec des oeufs d'escargots,

D) Le Marché

Ø La clientèle

 $\$ Description de la clientèle visée (zone géographique, type de clientèle...)

Grâce au site internet nous avons la possibilité de viser des clients se trouvant dans toute la France ainsi que les pays frontaliers.

Le public visé ici sont les consommateurs d'œufs d'escargots.

Ø La concurrence

Les concurrents EXEMPLES	Description des concurrents	Les points faibles et points forts
La ferme aux escargots	Vendeur en ligne de plusieurs produits faits à partir d'escargots Bio, tel que : du savon, de la Marinade ou escargotine et des oeufs	délais de livraison lents
Maison Royer	Vendeur en ligne de plusieurs produits faits à partir d'escargots. Ils proposent deux gammes, les produits frais et en conserve. Ces deux gammes possèdent	 Ils proposent des recettes d'escargots On peut visiter leur exploitation Ils ont un terrain plus petit

Ø Les fournisseurs

Les fournisseurs	Description des fournisseurs	Pourquoi avoir choisi ce(s) fournisseur(s)
APPLE	Apple est une entreprise multinationale américaine qui crée et commercialise des produits électroniques grand public, des ordinateurs personnels et des logiciels.	Apple est le leader mondial en matière d' appareils télécom (Iphone) ainsi que pour leurs ordinateurs (macBook et Imac), tablettes (Ipads)
France BUREAU	Vendeur de mobilier de bureau de fabrication française	Nous avons choisi France BUREAU car nous voulions un mobilier de bonne qualité qui puisse durer dans le temps et qui est made in france
HP	Hewlett-Packard Company, officiellement abrégée en HP, est une entreprise multinationale américaine initialement d'électronique et d'instrumentation qui évolue au cours du temps vers l'informatique, les imprimantes, les serveurs et réseaux, le logiciel et le multimédia.	Nous avons choisi la marque HP pour nos imprimantes car c'est pour nous une marque d'imprimantes fiables et précises.
ORANGE	Orange est une société française de télécommunications. Elle comptait à la fin de 2019 près de 266 millions de clients dans le monde.	Orange est pour nous le meilleur opérateur réseau du marché.
Escargotruche	vendeur en ligne de produits d'escargots et autruches	Nous avons choisi ce fournisseur car il proposait l'espèce que nous cherchons (petits gris) a des bons prix
METRO	est un fournisseur d'emballage en aluminium	Nous avons sélectionné cette entreprise car ils proposaient des emballages a un excellent prix.
RAJA	est un fournisseur d'emballage en carton	Nous avons sélectionné cette entreprise car ils proposaient des emballages a un excellent prix.
Tou†Embal	est un fournisseur d'emballage en carton et de calage de	Nous avons sélectionné cette entreprise car ils proposaient des rouleaux calage a un excellent prix.
agriFournitures	est un Fournisseur en ligne d'aliments destinés à l'agriculture	Nous avons sélectionné cette entreprise car ils proposaient de la nourriture d'escargot a un excellent prix.

E) Les moyens

Ø Le local

Nous possédons un local de 1020 m² et également une serre qui ce situe pas loin afin d'élever nos escargots.

\varnothing Les moyens matériels

Matériel	Prix	HT
Bureau compact	458,40 €	382,00€
Chaise de Bureau	336,90 €	280,75 €
Caisson mobile	150,00 €	125,00€
Fauteuil Gamer	388,90 €	388,90€
Armoir	248,40 €	207,00€
Imprimante	499,96 €	416,63 €
Apple IiPad Mini	352,66 €	293,88 €
Iphone 12 Pro Max 128Go	1 259,00 €	1 049,17 €
Mac	2 665,83 €	2 221,53 €
Adaptateur		65,83 €
Coque Mosico		41,63 €
Disque dur		149,99€
Imac		3 507,50 €
Ecran		1 082,50 €

\varnothing Les moyens humains (cf.annexe)

	NOMBRE					
	Début d'activité	Fin de 1ère année	Fin de 2ème année	Fin de 3ème année		
Productif	3,5	3,5	3,5	5,5		
Encadrement	0,5	0,5	0,5	0,5		
Commercial						
Total	4	4	4	6		

F) La stratégie commerciale/le positionnement de l'entreprise

Ø Pourquoi cibler cette clientèle ?

L'escargot est un produit d'exception, ils sont utilisés dans la restauration. Nous ciblons cette clientèle car elle est également spéciale, peu de personnes souhaitent élever des escargots ou même peu de personnes en cuisine sauf en restaurant. Cependant les restaurateurs en achètent en grande quantité ce qui nous permet de rentabiliser notre investissement car nous sommes les seuls possédant une production d'escargots "Petit gris" dans le secteur.

$\ensuremath{\mathcal{O}}$ Méthode de calcul du prix et positionnement par rapport à la concurrence

Pour les prix de nos escargots, nous nous sommes renseigné sur plusieurs entreprises afin d'évaluer les prix des escargots. Nous avons également évaluer les types d'escargots pour avoir une bonne qualité. C'est pourquoi nos prix se sont basés sur ceux de la "Maison Royer", et nous avons choisis les "petits gris" car la ponte est facile et les oeufs sont de bonnes qualités.

Ø Méthode de calcul du chiffre d'affaires,

- Chaque escargot peut se reproduire jusqu'à 6 fois par an et a une durée de vie de 3-4 ans.
- Chaque escargot produit environ 100 oeufs par ponte
- 1 oeuf = 0.04g
- pour le prix au gramme on a pris comme référence la concurrence qui était à 57€ pour 30g
- donc pour 1g = 1.9€

Exemple:

Si on achète au départ 100 escargots.

- nb d'oeuf lors de la première ponte : 100 * 100 = 10000 oeufs
- grammes par oeufs: 10 000*0.04 = 400 grammes d'oeufs
- prix au gramme pour 1 ponte : 400 * 1.9 = 760 € pour 400 grammes d'oeufs lors de la première ponte
- 760 * 6 = 4 560€ pour 6 pontes c'est a dire a l'année.

Ø Politique suivie en matière de produit/service : quel est votre « plus » ?

Grâce à notre expérience en informatique, nous possédons un site internet qui est très sécurisé avec un design bien particulier qui nous ressemble. Nous ne vendons qu' en ligne donc a la différence de nos concurrents, notre site sera primordial, ce sera notre outil de travail. Pour communiquer des serveurs seront disponible et nous mettrons à disposition des aides afin que même pour des clients débutants, l'élevage d'escargot soit accessible.

 \varnothing Politique suivie en matière de distribution, de ventes et de publicité

Concernant notre politique de distribution elle se fera par colis suivi chronopost, grâce à ce service nous serons en mesure de suivre nos colis envoyés et di il y a un problème avec un colis, si le client est mécontent du produit à l'ouverture du colis il sera possible pour lui de le renvoyer et d'être rembourser ou de lui renvoyer un autre colis. Ensuite concernant la vente et la publicité, nous comptons sur notre site internet qui sera développé par nos soins pour nous permettre la vente en ligne sécurisée de nos produits. Pour la publicité nous allons utiliser les réseaux sociaux pour nous faire connaître aux yeux du public.

Ø Connaissez vous l'évolution du marché depuis 5 ans et comment l'imaginez vous dans les 5 prochaines années ?

En 2014 les français ont consommé 450000t d'escargots cependant seulement 15% ont été produits en élevage. Donc avec les années même si cette demande diminue, elle ne diminue pas assez pour que l'élevage des escargots deviennent obsolètes. Donc dans 5 ans on peut imaginer une demande qui sera plus élevée, on pourra toujours augmenter notre élevage et donc notre chiffre d'affaires.

Ø La réglementation professionnelle : y a-t-il des réglementations spécifiques à l'exercice de votre activité (diplôme, lois ...)?

Concernant la réglementation professionnelle, un règlement intérieur sera rédigé.

Tredez Maxime Comyn Vi	vien Woit\	/na Quentin
------------------------	------------	-------------

III) L'avis du créateur

A) Points forts/points faibles

	Points forts (décrire)	Points faibles (décrire)	Actions correctives (prévues ou à prévoir)
Le créateur	 Bonne prise de décision A l'écoute de ses salariés Investi pour le confort de ses salariés 2 ans d'expérience dans l'élevage d'escargots 	Pas d'expérience dans le Management Manque de communication avec les fournisseurs	

Le projet	Projet originalContact les animauxBonne trésorerie final	Emprunt élevéDéficit 1ère année	

Annexes

Calcul des investissements et des amortissements (Le kangoo n'apparait pas mais il coûte 37000 euros pour les investissements)

Matériel	Prix	HT	Année 1	Année 2	Année 3			Table	557,00 €
Bureau compact	458,40 €	382,00 €	1 528,00 €		1 528,00 €			Fauteuil de bu	5 011,20 €
Chaise de Bureau	336,90 €	280,75 €	1 123,00 €		1 123,00 €			Cafetière	199,00€
Caisson mobile	150,00€	125,00€	500,00 €		500,00€			Service a café	186,67€
Fauteuil Gamer	388,90 €	388,90 €	1 555,60 €		1 555,60 €			Réfrigérateur	4 500,00 €
Armoir	248,40 €	207,00€	828,00 €		828,00 €				10 453,87 €
Imprimante	499,96 €	416,63 €	833,27 €		833,27 €				
Apple IiPad Mini	352,66 €	293,88 €	1 175,53 €		1 175,53 €				
Iphone 12 Pro Max 128Go	1 259,00 €	1 049,17 €	4 196,67 €		4 196,67 €				
Mac	2 665,83 €	2 221,53 €	8 886,10 €		8 886,10 €				
Adaptateur		65,83 €	263,32 €		263,32 €				
Coque Mosico		41,63 €	166,50 €		166,50 €				
Disque dur		149,99€	599,96 €		599,96 €				
Imac		3 507,50 €	14 030,00 €		14 030,00 €				
Ecran		1 082,50 €	4 330,00 €		4 330,00 €				
		10 212,30 €	40 015,95 €		40 015,95 €				
Amortissement (investisser	nent salarié 3 a	ns)	13 338,65 €	13 338,65 €	26 677,30 €				
Amortissement autre			1 306,73 €	1 306,73 €	1 306,73 €				
Amortissement véhicule			5464	5464	5 464,00 €				
Total amoritssement			20 109,38 €	20 109,38 €	33 448,03 €				

Calcul des charges décaissables

	Année 1	Année 2	Année 3
Charge décaissable			
Fourniture bureau	4800	4800	7200
Orange	1771,2	1771,2	2515,2
Expert comptable	3200	3200	3200
Local	74000	74000	74000
Serre	2000	2000	2000
Electricité	3700	3700	3700
Impot et taxe	2456	2486,24	2848,8896
Déplacement	6600	6600	6600
Assurance véhicule	1138,44	1138,44	1138,44
Assurance responsabilité civile	1300	1300	1300
Autres frais	3500	3500	3500
	104465,64	104495,88	108002,53

Calcul du chiffre d'affaire :

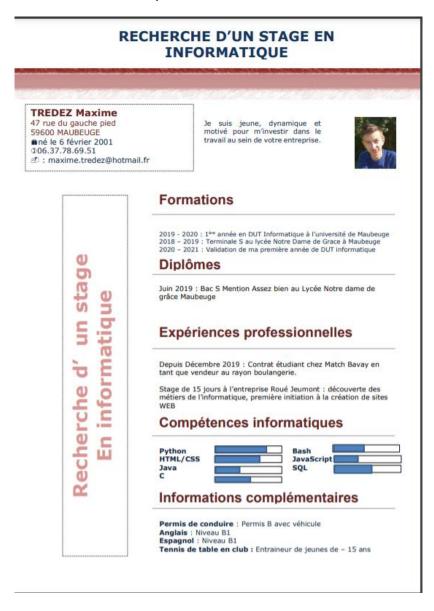
16000	Nombre d'escargots
800000	œuf lors de la première ponte
32000	grammes d'œufs
60800	€ d'œufs par ponte
364800	€ chiffre d'affaire par ans
	•

avec une augmentation de 20% à partir de la 3e année car tous les ans on rajoute 16000 escargots.

Les éléments complémentaires au dossier

Annexe 1 : Présentation du créateur et de son entreprise

Ø Joindre Curriculum vitae si celui-ci est déjà réalisé



Ø Si celui-ci est marié, sous quel régime ?

nom marié

Ø S'il s'agit d'une société, Y a-t-il un apport en compte courant ?

non

Autres : Y a-t-il un prêt brasseur, un prêt meunier...

Ø Développer les choix réalisés aux niveaux fiscaux (micro entreprise, réel simplifié...) et juridiques (EURL, SARL...)

SARL : est demandé dans le sujet du mini projet

PME : car on a un CA au dessu de 176 200

réel simplifié : car petit chiffre d'affaire

Ø Pour la réglementation professionnelle : Quels sont les diplômes ou qualifications nécessaires ? Faut-il des validations ou autorisations préfectorales ? Des autorisations sont-elles nécessaires pour l'utilisation de certains produits ?

non

§ Les moyens humains :

o Fournir CV des salariés si embauche





 Précisez la nature des contrats (temps plein, partiel...) et s'il existe une réglementation spécifique (qualification professionnelle obligatoire pour exercer).

contrat à temps plein

o Précisez l'organisation quotidienne ou au moins hebdomadaire de l'entreprise au niveau du rythme des achats, des démarches commerciales, de la fabrication...

Fiche de Paies :

1ère année : Gérant

	Période	du	01-jany	au	31-janv	
Employeur:			Salarié			
Nom: Escarg'Express			Nom:	TREDEZ		
Adresse: 36 rue Macarez, 59300 Valencienne	s		Prénom:	Maxime		
Numéro APE: 0149Z			Adresse:	47 rue du gauche pied,	59600 Mai	ubeuae
			Numéro de SS:	1234567891011,0		
Numéro Siret: 584596523			Convention collective			
U.R.S.S.A.F: 914585986			Emploi:	NONCADRE	(écrire ca	dre en mai)
			Coefficient:	320		
	taux	nombre	total			
Salaire de base	25.714286					
HS à 110%	28,285714					
HS à 125%	32,142857	ŏ				
HS à 150%	38,571429					
Salaire brut	00,011420	⊢ ~ ~	3 600.00 1			
Cotisations	F	art salarial:			Part patro	nale
sociales	Base	Taux %	Montant	Base	Taux %	Montant
1-URSSAF	Dasc	1001/0	PHOFICALIC	Dase .	1 GGA /8	i i i i i i i i i i i i i i i i i i i
CSG déductible	3 537,00	6,80 %	240,521			
CSG non déductible	3 537,00					
CRDS (non déductible)	3 537,00					
Assurance maladie, maternité, invalidité	3 337,00	0,30 %	17,03	3 600.00 1	7.00%	252.00 I
Assurance vieillesse déplafonnée	3 600,001	0.40 %	14.40 [3 600,00		68,40 I
					.,	293,09
Assurance vieillesse plafonnée	3 428,00 [6,30 %	236,331			
Allocations familiales				3 600,00		124,20
Accident du travail				3 600,00 [75,60
Aide au logement(FNAL)				3 428,00		3,43
contribution solidarité autonomie				3 600,00 [10,80
Contribution organisations syndicales			504.00	3 600,00 I	0,016%	0,58 [
Sous-total URSSAF			594,02			828,10 j
2-ASSEDIC					4.05.07	445.00.
Chômage				3 600,00 [145,80 [
AGS				3 600,00 I	0,15 %	5,40 [
Sous-total ASSEDIC						151,20
3-RETRAITE COMPLEMENTAIRE			407.00		4 == 0.4	404.00.
Retraite complémentaire T1	3 428,00 [161,80 [
CEG T1	3 428,00 [44,22
Retraite complémentaire T2	172,00					22,27
CEG T2	172,00					2,79
CET	172,00 [172,00 I		0,36 [
APEC (CADRES)	0,00		0,00 [0,00		0,00
assurance décès obligatoire (cadres)	0,00			0,00	1,50 %	0,001
Sous-total retraite complémentaire			154,42			231,44 [
Total des cotisations			748,44 [1 210,74
Salaire net à payer			2 851,56			
	Cumulé		Du mois			
Salaire imposable			2 954,13			
Plafond année 2021	3 428,00 [1554,58			
nombre de salariés	4					

1ère année : Collaborateur

	Période	du	01-janv	au	#####	
Employeur:			Salarié			
Nom: Escarg'Express			Nom:	COMYN		
Adresse: 36 rue Macarez, 59300 Valencienn	es		Prénom:	Vivien		
Numéro APE: 0149Z			Adresse:	23 avenue lieutenant co	Ionel Mari	in Résiden
			Numéro de SS:	984651265665,0	0	
Numéro Siret: 584596523			Convention collective	Héliciculture		
U.R.S.S.A.F: 914585986			Emploi:	NONCADRE		idre en maj
			Coefficient:	320		
	taux	nombre	total			
Salaire de base	16,428571	140				
HS à 110%	18,071429	0				
HS à 125%	20,535714	0				
HS à 150%	24,642857	0				
Salaire brut			2 300,00 [
Cotisations		art salarial			Part patr	
sociales	Base	Taux %	Montant	Base	Taux %	Montant
1-URSSAF						
CSG déductible	2 259,75		153,66			
CSG non déductible	2 259,75					
CRDS (non déductible)	2 259,75	0,50 %	11,30			
Assurance maladie, maternité, invalidité				2 300,00 [161,00 (
Assurance vieillesse déplafonnée	2 300,00 I	0,40 %	9,20	2 300,00 I		43,70 (
Assurance vieillesse plafonnée	2 300,00 I	6,90 %	158,70 i	2 300,00 I		196,65
Allocations familiales				2 300,00 I		79,35
Accident du travail				2 300,00 I		48,30
Aide au logement(FNAL)				2 300,00 I		11,50 (
contribution solidarité autonomie				2 300,00 I		6,90 (
Contribution organisations syndicales				2 300,00 j	0,016%	0,37
Sous-total URSSAF			387,10			547,77
2-ASSEDIC						
Chômage				2 300,00 I		93,15
AGS				2 300,00 I	0,15 %	3,45 (
Sous-total ASSEDIC						96,60
3-RETRAITE COMPLEMENTAIRE						
Retraite complémentaire T1	2 300,00 I			2 300,00		108,56
CEG T1	2 300,00 I			2 300,00 [29,67
Retraite complémentaire T2	0,00			0,001		0,00
CEG T2	0,00			0,001		0,00
CET	0,00		0,00	0,00		0,00
APEC (CADRES)	0,00	0,024%	0,00	0,00		0,00
assurance décès obligatoire (cadres)	0,001			0,00	1,50 %	0,001
Sous-total retraite complémentaire			92,231			138,23
Total des cotisations			479,33 I			782,60
Salaire net à payer			1820,67			
Salaire imposable	Cumulé		Du mois 1886,21			
Plafond année 2021	3 428,00 I	SMIC	1554,58			
nombre de salariés	3 420,00		1334,30			
LIOURNE de salaties	4					

2ème année : Gérant

	Période	du	01-janv	au	#####	
Employeur:			Salarié			
Nom: Escarg'Express			Nom:	TREDEZ		
Adresse: 36 rue Macarez, 59300 Valencienn	es		Prénom:	Maxime		
Numéro APE: 0149Z			Adresse:	47 rue du gauche pied,	59600 Ma	ubeuge
			Numéro de SS:	1234567891011,0		
Numéro Siret: 584596523			Convention collective	Héliciculture		
U.R.S.S.A.F: 914585986			Emploi:	NONCADRE	(écrire ca	dre en mai
			Coefficient:	320		
	taux	nombre	total			
Salaire de base	26,742857	140	3744			
HS à 110%	29,417143	0	0.00 (
HS à 125%	33,428571	Ō	0,00			
HS à 150%	40,114286	ō				
Salaire brut	10,111200		3744,001			
Cotisations	Р	art salarial			Part patr	onale
sociales	Base	Taux %	Montant	Base	Taux %	Montant
1-URSSAF		7.2270	11.100.1100.11			. · res reas N
CSG déductible	3 678,48 1	6.80 %	250,14			
CSG non déductible	3 678,48					
CRDS (non déductible)	3 678,48	0.50 %				
Assurance maladie, maternité, invalidité	0010,101	0,0070	10,001	3 744,00	7,00 %	262.08
Assurance vieillesse déplafonnée	3 744,00 [0,40 %	14,98	3744,00		71,14
Assurance vieillesse plafonnée	3 428.00					293.09
Allocations familiales	0 420,00	0,0078	200,001	3 744,00		129.17
Accident du travail				3744,00		78.62 I
Aide au logement(FNAL)				3 428,00		3,43
contribution solidarité autonomie				3 744,00		11,23
Contribution organisations syndicales				3744,00		0,60
Sous-total URSSAF			608.32 I	3 (44,00	0,010/8	849,36
2-ASSEDIC			000,321			043,30
Chômage				3 744,00 1	4.05%	151.63 I
AGS				3 744,00		5,62
Sous-total ASSEDIC				3 744,00	0,13 /6	157,25
3-RETRAITE COMPLEMENTAIRE						137,23
Retraite complémentaire T1	3 428,00 I	3,15 %	107,98	3 428,00 I	4,72 %	161,80
CEG T1	3 428,00 1					44.22
Retraite complémentaire T2	316,001	-7			.,	40,92
CEG T2	316,00					5,12
CET	316,00			316,00		0,66
APEC (CADRES)	0,00			0,00		0,00
assurance décès obligatoire (cadres)	0,00	0,024/6	0,001	0,00		0,00
Sous-total retraite complémentaire			168,62	0,001	1,30 /6	252,73
Total des cotisations			776,94			1259,34
Salaire net à payer			2 967,06 1			1205,34
Jarane net a payer	Cumulé					
Salaire imposable	cumule		3 073,73 I			
Plafond année 2021	3 428,00 I	SMIC	1554.58			
nombre de salariés	4		100 1,00			
	-					

2ème année : Collaborateur

Numéro APE: 0149Z			Adresse:	23 avenue lieutenant co	lonel Mart	in Résidence	le Building Apt	52 59600 Maubeug
			Numéro de SS:	98465656565,0	0			
Numéro Siret: 584596523			Convention collective	Héliciculture				
U.R.S.S.A.F: 914585986			Emploi:	NONCADRE	(écrire ca	dre en maj)		
			Coefficient:	320		- 1		
	taux	nombre	total					
Salaire de base	17,08571	140	2392					
HS à 110%	18,79429	0	0,00€					
HS à 125%	21,35714	0	0,00€					
HS à 150%	25,62857	0	0,00€					
Salaire brut			2 392,00 €					
Cotisations	P	art salarial	es		Part patro	onale		
sociales	Base	Taux %	Montant	Base	Taux %	Montant		
1-URSSAF								
CSG déductible	2 350,14 €	6,80 %	159,81€					
CSG non déductible	2 350,14 €	2,40 %	56,40 €					
CRDS (non déductible)	2 350,14 €	0,50 %	11,75€					
Assurance maladie, maternité, invalidité				2 392,00 €	7,00 %	167,44€		
Assurance vieillesse déplafonnée	2 392,00 €	0,40 %	9,57€	2 392,00 €	1,90 %	45,45€		
Assurance vieillesse plafonnée	2 392,00 €	6,90 %	165,05€	2 392,00 €	8,55 %	204,52€		
Allocations familiales				2 392,00 €	3,45 %	82,52€		
Accident du travail				2 392,00 €	2,10 %	50,23€		
Aide au logement(FNAL)				2 392,00 €	0,50 %	11,96 €		
contribution solidarité autonomie				2 392,00 €	0,30 %	7,18 €		
Contribution organisations syndicales				2 392,00 €	0,016%	0,38€		
Sous-total URSSAF			402,58€			569,68€		
2-ASSEDIC								
Chômage				2 392,00 €	4,05 %	96,88€		
AGS				2 392,00 €	0,15 %	3,59€		
Sous-total ASSEDIC						100,46 €		
3-RETRAITE COMPLEMENTAIRE								
Retraite complémentaire T1	2 392,00 €					112,90 €		
CEG T1	2 392,00 €					30,86 €		
Retraite complémentaire T2	0,00€				12,95 %	0,00€		
CEG T2	0,00€	1,08 %				0,00€		
CET	0,00€					0,00€		
APEC (CADRES)	0,00€	0,024%	0,00€	0,00€	0,036%	0,00€		
assurance décès obligatoire (cadres)	0,00€			0,00€	1,50 %	0,00€		
Sous-total retraite complémentaire			95,92€			143,76 €		
Total des cotisations			498,50€			813,90 €		
Salaire net à payer			1 893,50 €					
	Cumulé		Du mois					
Salaire imposable			1 961,66 €					
Plafond année 2021	3 428,00 €	SMIC	1554,58					
nombre de salariés	4							

3ème année : Gérant

	Période	du	01-jany	au	#####	
Employeur :			Salarié			
Nom: Escarg'Express			Nom:	TREDEZ		
Adresse: 36 rue Macarez, 59300 Valencienn	es		Prénom:	Maxime		
Numéro APE: 0149Z			Adresse:	47 rue du gauche pied,	59600 Ma	ubeuge
			Numéro de SS:	1234567891011,0		
Numéro Siret: 584596523			Convention collective		Ĭ	
U.R.S.S.A.F: 914585986			Emploi:	NONCADRE	(écrire ca	dre en mai)
C.1 1.C.C.P.11 : 014000000			Coefficient:	320		aaro orrinaj
	taux	nombre	total	320		
Salaire de base	27.812571					
HS à 110%	30,593829					
HS à 125%	34,765714					
HS à 150%	41,718857					
	41,718837	<u> </u>	-,			
Salaire brut	 	 !l:-	3 893,76 [D - 1 - 1	1-
Cotisations		<u>'art salarial</u>			Part patr	
sociales	Base	Taux %	Montant	Base	Taux %	Montant
1-URSSAF						
CSG déductible	3 825,62					
CSG non déductible	3 825,62					
CRDS (non déductible)	3 825,62 [0,50 %	19,13			
Assurance maladie, maternité, invalidité				3 893,76 I		506,19
Assurance vieillesse déplafonnée	3 893,76			3 893,76		73,98
Assurance vieillesse plafonnée	3 428,00 [6,90 %	236,53	3 428,00 [293,09
Allocations familiales				3 893,76	3,45 %	134,33
Accident du travail				3 893,76	2,10 %	81,77
Aide au logement(FNAL)				3 428,00	0,10 %	3,43
contribution solidarité autonomie				3 893,76	0,30 %	11,68
Contribution organisations syndicales				3 893,76	0,016%	0,62
Sous-total URSSAF			623.19 I			1 105,10 (
2-ASSEDIC						
Chômage				3 893,76 1	4.05 %	157,70
AGS				3 893.76	.,	5.84
Sous-total ASSEDIC				0 000,10	0,1070	163,54 I
3-RETRAITE COMPLEMENTAIRE						100,001
Retraite complémentaire T1	3 428.00 (3.15 %	107,98	3 428,00	4,72%	161,80
CEG T1	3 428,00			3 428,00		44,22
Retraite complémentaire T2	465,76			465,76		60,32
CEG T2	465,76			465,76		7,55
CET	465,76			465,76		0.98 (
APEC (CADRES)	0,00		-,	0,00		0,301
	0,00		0,001	0,00		0,00
assurance décès obligatoire (cadres)			100.00	U,UU I	1,50 %	
Sous-total retraite complémentaire			183,39			274,86
Total des cotisations			806,58			1543,50
Salaire net à payer			3 087,18			
	Cumulé		Du mois			
Salaire imposable			3 198,12 [
Plafond année 2021	3 428,00 [1554,58			
nombre de salariés	4					

3ème année : Collaborateur

	Période	du	01-jany	au	#####	
Employeur :			Salarié			
Nom: Escarg'Express			Nom:	WOJTYNA		
Adresse: 36 rue Macarez, 59300 Valencienn	es		Prénom:	Quentin		
Numéro APE: 0149Z			Adresse:	5 rue pierre françois car	rin 59310	Orchies
			Numéro de SS:	498486565.00		
Numéro Siret: 584596523			Convention collective			
U.R.S.S.A.F: 914585986			Emploi:	NONCADRE	fécrire c	adre en mai
D. 1. D. D. 1 . 1 . 0 1 1 0 0 0 0 0 0			Coefficient:	320	(· · ·	
	taux	nombre	total	525		
Salaire de base	17,769143					
HS à 110%	19,546057					
HS à 125%	22.211429					
HS à 150%	26,653714					
Salaire brut	20,0337 14	 	2 487,68			
Cotisations	 	ı 'art salarial			Part patr	onale
sociales	Base	Taux %	es Montant	Base	Taux %	
sociales 1-URSSAF	Dase	raux /o	Montant	Dase	raux /o	Montant
CSG déductible	2 444.15 [6.80 %	100.00			
		-,				
CSG non déductible	2 444,15 [
CRDS (non déductible)	2 444,15	0,50 %	12,22		7.00.07	47444
Assurance maladie, maternité, invalidité	0.407.00	0.40.00	0.05	2 487,68 [
Assurance vieillesse déplafonnée	2 487,68					
Assurance vieillesse plafonnée	2 487,68	6,90 %	171,65			
Allocations familiales				2 487,68		85,821
Accident du travail				2 487,68 [
Aide au logement(FNAL)				2 487,68 I		
contribution solidarité autonomie				2 487,68 [
Contribution organisations syndicales				2 487,68 [0,016%	
Sous-total URSSAF			418,68			592,47
2-ASSEDIC						
Chômage				2 487,68 [
AGS				2 487,68 [0,15 %	
Sous-total ASSEDIC						104,48
3-RETRAITE COMPLEMENTAIRE						
Retraite complémentaire T1	2 487,68	3,15 %	78,36	2 487,68 I		
CEG T1	2 487,68	-,				
Retraite complémentaire T2	0,00	8,64 %	0,00	0,00	12,95 %	0,00
CEG T2	0,00			0,00		
CET	0,00	0,14 %	0,00	0,00	0,21%	0,00
APEC (CADRES)	0,00	0,024%	0,00	0,00	0,036%	0,00
assurance décès obligatoire (cadres)	0,00			0,00	1,50 %	0,00
Sous-total retraite complémentaire			99,76			149,51
Total des cotisations			518,44			846,46
Salaire net à payer			1969,24			
• •	Cumulé		Du mois			
Salaire imposable			2 040,12			
•						
Plafond année 2021	3 428,00 [SMIC	1554,58			
	4					

Troisième partie : les justificatifs administratifs

Extrait kbis, courriers aux différents organismes (urssaf, assedic, retraite), déclaration préalable d'embauche, statuts de la sarl, nomination du gérant, droit au bail pour la location du local.

KBIS:

Maubeuge (code greffe: 5960)		
Numéro de gestion: 2213B08452		
Extrait d'immatriculation	principale au registre national du commerce et des sociétés en date du 01 avril 2021	
SIREN	562 250 489	
Date d'immatriculation	2021-04-01	
Dénomination	Escarg'Express	
Forme juridique	Société à responsabilité limitée	
Capital	18 000.00 Euros	
Adresse	36 rue Macarez 59300 Valenciennes	
Activités principales	Élevage d'escargots, vente d'œufs d'escargot en ligne. Héliciculture en plein air.	
Durée de la personne morale	99 ans à partir du 2021-04-01	
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre	
Gestion, Direction, Administration,	Contrôle, Associés ou Membres	
Qualité	Gérant	
Nom, prénoms	TREDEZ Maxime	
Date et lieu de naissance	2001-02-06 59200 Tourcoing (59)	
Nationalité	Française	
Adresse	47 rue du Gauche Pied 59600 Maubeuge	
Renseignements sur l'établissement	principal	
Adresse	36 rue Macarez 59300 Valenciennes	
Date début d'activité	2021-04-01	
Type d'exploitation	Exploitation directe	
Bulletin Officiel des Annonces Civiles		
Lien	https://www.bodacc.fr/annonce/liste/562250489	

URSSAF:



ASSEDIC:

ATTESTATION D'EMPLOYEUR DESTINÉE À Pôle emploi

A remplir par l'employeur et à délivrer au salarié avec son dernier bulletin de paie (Art. R. 1234-9 du C. du T.). Un exemplaire doit en être adressé au centre de traitement : BP 80069 - 77213 AVON CEDEX



ATTENTION: le salarié joindra lui-même un exemplaire de cette attestation à la demande d'allocations d'assurance chômage qui lui sera adressée, s'il s'inscrit comme demandeur d'emploi (voir bas de la page 3). IL NE DOIT EN AUCUN CAS LA RETOURNER SEULE.

Nom ou raison-sociale : Escarg'Express	
Adresse · 37 Rue MACAREZ	
Adresse: Of Itale Militorate2	
Code postal: 5 9 3 0 0 Ville: VALENCIENNES	3
Téléphone : 0 6 6 8 4 5 2 1 5 9	
Statut juridique : SARL	
N" SIRET: 81439457280010	Code APE/NAE: 0149Z
Nº d'affiliation à Pôle emploi (anc' Assédic) ou à l'organism	e ayant recouvré les cotisations d'assurance chômage :
(En cas de paiement groupé des cotisations, indiquez le n° d'affiliation à l'	'Assédic (ou Pôle Emploi) de recouvrement)
Pôle emploi (anc' Assédic) de	1 100
Garp (Pôle emploi services)	N° 1566989
 Autre (précisez) (CMSA, URSSAF, CCVRP, organisme contraliseur des paies dans ef 	1
Chisa, Chissar, CEVAP, organismo contralisour dos pales dans di	luquo pari paur las dockars)
Nombre total de salariés dans l'établissement au 31.12 éco	oulé: 4
	ne rien inscrire dans ce cadre
MPLOYEURS DU SECTEUR PUBLIC (Art. L. 5424-1 du C. du	u T.).
Employeur en auto assurance	Adhésion aux régimes
Employeur ayant conclu une convention de gestion	particuliers pour les
N° de la convention de gestion LLLLL co	de analytique LLLL emplois "aidés"
N° de la convention de gestion	
■ Employeur ayant adhéré à titre révocable	de analytique LLLLI emplois "aidés"
■ Employeur ayant adhéré à titre révocable	de analytique
	emplois "aidés" (CES, apprentis, emplois jeunes, etc.)
Employeur ayant adhéré à titre révocable Date d'adhésion :	emplois "aidés" (CES, apprentis, emplois jeunes, etc.)
■ Employeur ayant adhéré à titre révocable Date d'adhésion : □□□□□□□ tatut du salarié : □ stagiaire □ titulaire □ non titulaire	emplois "aidés" (CES, apprentis, emplois jeunes, etc.)
Employeur ayant adhéré à titre révocable Date d'adhésion : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	emplois "aidés" (CES, apprentis, emplois jeunes, etc.)
Employeur ayant adhéré à titre révocable Date d'adhésion :	emplois "aidés" (CES, apprentis, emplois jeunes, etc.)
Employeur ayant adhéré à titre révocable Date d'adhésion :	emplois "aidés" (CES, apprentis, emplois jeunes, etc.)
Employeur ayant adhéré à titre révocable Date d'adhésion :	emplois "aidés" (CES, apprentis, emplois jeunes, etc.)
Employeur ayant adhéré à titre révocable Date d'adhésion :	emplois "aidés" (CES. apprentis, emplois jeunes, etc.) Prénom : Quentin
Employeur ayant adhéré à titre révocable Date d'adhésion :	emplois "aidés" (CES. apprentis, emplois jaunes, etc.) Prénom : Quentin Code postal : [5 9 3 1 0]
Employeur ayant adhéré à titre révocable Date d'adhésion :	emplois "aidés" (CES, apprentis, emplois jeunes, etc.) Prénom : Quentin Code postal : [5 9 3 1 0 Date de naissance : 2 2 0 6 1 9 9 9
Employeur ayant adhéré à titre révocable Date d'adhésion :	emplois "aidés" (CES, apprentis, emplois jeunes, etc.) Prénom : Quentin Code postal : [5 9 3 1 0 Date de naissance : 2 2 0 6 1 9 9 9
Employeur ayant adhéré à titre révocable Date d'adhésion :	emplois "aidés" (CES. apprentis, emplois jeunes, etc.) Prénom : Quentin Code postal : 5 9 3 1 0 Date de naissance : 2 2 0 6 1 9 9 7
Employeur ayant adhéré à titre révocable Date d'adhésion :	emplois "aidés" (CES. apprentis, emplois jeunes, etc.) Prénom : Quentin Code postal : 5 9 3 1 0 Date de naissance : 2 2 0 6 1 9 9 9 Oui non
Employeur ayant adhéré à titre révocable Date d'adhésion :	emplois "aidés" (CES. apprentis, emplois jeunes, etc.) Prénom : Quentin Code postal : 5 9 3 1 0 Date de naissance : 2 2 0 6 1 9 9 7
Employeur ayant adhéré à titre révocable Date d'adhésion :	emplois "aidés" (CES. apprentis, emplois jeunes, etc.) Prénom : Quentin Code postal : [5]9]3 1 0 Date de naissance : [2]2 0 6 1 9 9 9 Quentin Oui non
Employeur ayant adhéré à titre révocable Date d'adhésion :	emplois "aidés" (CES. apprentis, emplois jeunes, etc.) Prénom : Quentin Code postal : 5 9 3 1 0 Date de naissance : 2 2 0 6 1 9 9 9 Oui non O13 Statut cadre ou assimilé : oui non
Employeur ayant adhéré à titre révocable Date d'adhésion :	emplois "aidés" (CES. apprentis, emplois jeunes, etc.) Prénom : Quentin Code postal : [5]9]3 1 0 Date de naissance : [2]2 0 6 1 9 9 9 Quentin Oui non
Employeur ayant adhéré à titre révocable Date d'adhésion :	emplois "aidés" (CES. apprentis, emplois jeunes, etc.) Prénom : Quentin Code postal : 5 9 3 1 0 Date de naissance : 2 2 0 6 1 9 9 9 Oui non O13 Statut cadre ou assimilé : oui non
Employeur ayant adhéré à titre révocable Date d'adhésion :	emplois "aidés" (CES. apprentis, emplois jeunes, etc.) Prénom : Quentin Code postal : 5 9 3 1 0 Date de naissance : 2 2 0 6 1 9 9 9 Oui non O13 Statut cadre ou assimilé : oui non
Employeur ayant adhéré à titre révocable Date d'adhésion :	emplois "aidés" (CES. apprentis, emplois jeunes, etc.) Prênom : Quentin Code postal : [5]9 3 1 0 0 Date de naissance : [2]2 [0]6 1 9 9 9 Oui non [0]3 Statut cadre ou assimilé : oui non code : voir notice) Dentaire du salarié des institutions de retraite
Employeur ayant adhéré à titre révocable Date d'adhésion :	emplois "aidés" (CES. apprentis, emplois jeunes, etc.) Prênom : Quentin Code postal : [5]9 3 1 0 0 Date de naissance : [2]2 [0]6 1 9 9 9 Oui non [0]3 Statut cadre ou assimilé : oui non code : voir notice) Dentaire du salarié des institutions de retraite
Employeur ayant adhéré à titre révocable Date d'adhésion :	emplois "aidés" (CES. apprentis, emplois jeunes, etc.) Prênom : Quentin Code postal : [5]9 3 1 0 0 Date de naissance : [2]2 [0]6 1 9 9 9 Oui non [0]3 Statut cadre ou assimilé : oui non code : voir notice) Dentaire du salarié des institutions de retraite

page 1/4

4. emploi	
Durée d'emploi salarié : CDI Demier emploi tenu : CDI Date d'engagement de la procédure de licenciement ou dou de signature de la convention de rupture conventionnel Préavis : feffectué : payé : payé :	
En cas d'affiliation à un régime spécial de sécurité sociale, indiquez la caisse : Le salarié relève-t-il du régime local d'Alsace Moselle ? Catégorie d'emploi particulier :intérimaireintermexpatriéemployé de maisonl assistante mater Horaire de travail : - dans l'entreprise suite à un accord, une convention colle - du salarié : - motif en cas de différence :travail à temps partieintermediecontratint	et le numéro d'affiliation :
Statut particulier: gérant administrateur/PDG/DG Mbre du Cons. de surveillance Pdt d'une association autre: préciser [préciser]	on Mbre d'un GIE associé/actionnaire
☐ Mbre du Cons. de surveillance ☐ Pdt d'une association autre : /précisez/ 5. chômage total sans rupture de 40 ☐ oui ☑ non Avez-vous demandé les allocations de chômage partiel à la	DDTEFP? oui groon
Mbre du Cons. de surveillance ☐ Pdt d'une association autre : autre :	DDTEFP? oui oui non Date de reprise prévue:
Mbre du Cons. de surveillance ☐ Pdt d'une association autre : //précisez/ 5. chômage total sans rupture de 40 ☐ oui ☑ non Avez-vous demandé les allocations de chômage partiel à la Si oui, période indemnisée au titre du chômage partiel :	DDTEFP? oui
Mbre du Cons. de surveillance ☐ Pdt d'une association autre : précisez 5. chômage total sans rupture de	DDTEFP? oui on on oui on oui

page 2/4

CONTRAT DE LOCATION

LOGEMENT NU

Soumis au titre de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, modifiée par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 et conforme au décret 2015-587 du 29 mai 2015

Contrat rédigé avec BailFacile.fr

I. DESIGNATION DES PARTIES

Le présent contrat est conclu entre les soussignés :

Maxime Tredez

47 RUE DU GAUCHE PIED, 59600, Maubeuge - (59600)

Désigné(s) ci-après le « Bailleur »

ΕT

Maxime Tredez

Désigné(s) ci-après le « Locataire » ;

Le Bailleur et le Locataire étant désignés ensemble ci-après les « Parties ».

Il a été convenu de ce qui suit :

Le Bailleur loue les locaux et équipements ci-après désignés au Locataire qui les accepte aux conditions stipulées dans le présent contrat.

II. OBJET DU CONTRAT

A. Localisation du bien

Le logement est situé 36 rue Macarez, 59300, Valenciennes

B. Description du bien

Type d'habitat : individuel

Régime juridique de l'immeuble : monopropriété

Période de construction : depuis 2005

Surface habitable: 1020 m²

Nombre de pièces principales : 1

Destination des locaux : usage mixte professionnel et d'habitation

Type de chauffage : chauffage individuel

Type d'eau chaude : eau chaude individuelle

Surfaces non-habitables :

Equipements du logement :

Equipements d'accès aux technologies de l'information et de la communication :

- Raccordement TV
- Raccordement Internet

III. DATE DE PRISE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

A. Date et durée du bail

Date de prise d'effet du contrat : 01/04/2021

Durée : 3 ans

B. Résiliation

Par le Locataire

Le Locataire peut mettre fin au bail à tout moment en respectant un préavis de **trois mois**, après avoir avisé de son congé par lettre recommandée avec accusé de réception. Le délai de préavis court à partir de la réception de la lettre de congé par le Bailleur.

Le cas échéant, si le bien loué est situé en zone tendue, le délai de préavis est raccourci à un mois selon les mêmes modalités.

Par le Bailleur

Le Bailleur peut mettre fin au bail à son échéance après avoir donné congé. Ce congé devra être signifié au moins **six mois** avant l'échéance du contrat de bail via l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Le délai de préavis court à partir de la réception de la lettre de congé par le Locataire.

Ce congé peut être donné par le Bailleur en vue d'une reprise du logement pour l'occuper luimême ou une personne de sa famille, en cas de vente, ou pour tout motif légitime et sérieux, notamment en cas de manquement de la part du Locataire des obligations consignées dans le présent contrat.

C. Renouvellement

A défaut de congé et de tacite reconduction, le contrat parvenu à son terme peut également faire l'objet d'une offre de renouvellement de la part du Bailleur via l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis d'au moins six mois.

Dans le cadre de cette offre, le Bailleur peut :

- Soit proposer d'établir un nouveau contrat d'une durée réduite (au moins égale à un an)
 pour raisons professionnelles ou familiales justifiées.
- Soit réévaluer le loyer dans le cas où celui-ci serait manifestement sous-évalué, le contrat étant alors renouvelé d'au moins trois ans si le Bailleur est une personne physique ou une société civile composée exclusivement de parents et alliés jusqu'au quatrième degré inclus ou six ans si le Bailleur est une personne morale autre que celle mentionnée ci-avant.

D. Abandon du domicile

Lorsque des éléments laissent à indiquer que le logement est abandonné par le Locataire, le Bailleur peut mettre en demeure le Locataire de justifier qu'il occupe le logement. Cette mise en demeure, sanctionnée par un acte d'huissier de justice, peut être contenue dans un des commandements visés par les articles 7 et 24 de la loi du 6 juillet 1989.

En l'application de l'article 14 de la loi du 6 juillet 1989 dans le cas d'un abandon du domicile

par le Locataire, le contrat de location continue au profit du conjoint sans préjudice de l'article

1751 du code civil, des descendants qui vivaient avec lui depuis au moins un an à la date de

l'abandon du domicile, du partenaire lié au Locataire par un pacte civil de solidarité, des

ascendants, du concubin notoire ou des personnes à charge, qui vivaient avec lui depuis au

moins un an à la date de l'abandon du domicile.

A défaut de personnes remplissant les conditions prévues au présent article, le contrat de

location est résilié de plein droit par l'abandon du domicile par le Locataire.

E. Décès du Locataire

Lors du décès du Locataire, le contrat de location est transféré au conjoint survivant qui ne

peut se prévaloir des dispositions de l'article 1751 du code civil, aux descendants qui vivaient

avec lui depuis au moins un an à la date du décès, au partenaire lié au Locataire par un pacte

civil de solidarité, aux ascendants, au concubin notoire ou aux personnes à charge, qui

vivaient avec lui depuis au moins un an à la date du décès.

A défaut de personnes remplissant les conditions prévues au présent article, le contrat de

location est résilié de plein droit par le décès du Locataire.

IV. CONDITIONS FINANCIERES

A. Loyer

Loyer mensuel hors charges : 6166,66 €/mois

Valeur de l'IRL et trimestre de référence : 130.52 au 4e trimestre 2020

Date de révision du loyer : 1er du mois suivant l'anniversaire

B. Charges locatives

Il a été convenu entre le Bailleur et le Locataire qu'il n'y aurait pas de charges locatives.

C. Modalités de paiement

Le loyer est payé par virement pour le mois à venir au plus tard le 5 du mois.

V. ETAT DES LIEUX

Lors de la remise et de la restitution des clés, un état des lieux sera établi. En comparant l'état des lieux dressé à l'arrivée et au départ du Locataire, le Bailleur pourra demander réparation des détériorations causées par le Locataire. Il est établi par écrit contradictoirement et amiablement par le Bailleur et le Locataire ou par un tiers mandaté par les deux Parties. Un exemplaire doit être remis à chaque Partie. Le Locataire peut demander au Bailleur ou à son représentant de compléter l'état des lieux d'entrée dans les dix jours suivant sa date de réalisation pour tout élément concernant le logement, ou durant le premier mois de la période de chauffe concernant l'état des éléments de chauffage.

VI. CONDITIONS PARTICULIERES

A. Clause résolutoire

Le bail sera résilié immédiatement et de plein droit, si bon semble au Bailleur :

- Deux mois après un commandement demeuré infructueux à défaut de paiement du loyer ou des charges aux termes convenus entre les Parties ou en cas de non-versement du dépôt de garantie.
- Un mois après un commandement demeuré infructueux à défaut d'assurance contre les risques locatifs.
- Pour troubles du voisinage constatés par décision de justice et qui subsistent un mois après commandement.

Une fois acquis au Bailleur le bénéfice de la clause résolutoire, le Locataire devra quitter immédiatement les lieux sans qu'aucune offre de paiement ou d'exécution de ses obligations ne puisse faire obstacle à la résiliation du contrat. S'il s'y refuse, son expulsion aura lieu sur simple ordonnance de référé.

B. Clause d'indexation du loyer

Le loyer sera révisé chaque année selon l'indice de référence des loyers, à la date stipulée dans le présent contrat.

C. Clause de droit de visite pour relocation ou vente

Conformément à l'article 4 de la loi du 6 juillet 1989, une fois le congé donné par l'une ou l'autre des Parties, le Locataire s'astreint à rendre possible la visite du logement à raison d'un créneau de deux heures les jours ouvrables entre 8h et 20h.

Il est convenu que le Locataire donnera au moins une semaine à l'avance ses disponibilités afin de faciliter l'organisation des visites.

D. Clause d'interdiction des chiens dangereux

La détention au sein du logement de chiens de première catégorie telle que définie par l'article L211-12 et suivants du Code rural et de la pêche maritime est interdite.

Conformément à la législation, la détention d'animaux domestiques est autorisée, à condition qu'elle ne cause ni trouble du voisinage ni dégradation des parties communes.

E. Clause de communication par voie électronique

Le Locataire accepte de recevoir sa quittance de loyer par voie électronique ainsi que toute autre communication par lettre recommandée électronique (LRE).

VII. OBLIGATIONS DU BAILLEUR

Le Bailleur est tenu des obligations suivantes :

- Remettre au Locataire un logement décent ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé et doté des éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation.
- Délivrer au Locataire le logement en bon état d'usage et de réparation, ainsi que les équipements mentionnés au contrat en bon état de fonctionnement.
- Maintenir les locaux en état de servir à l'usage prévu par le contrat en effectuant les réparations autres que locatives.
- Equiper le logement d'un détecteur de fumée dont le bon fonctionnement sera consigné dans l'état des lieux.
- Assurer au Locataire la jouissance paisible du logement et sans préjudice des dispositions de

l'article 1721 du code civil, le garantir des vices ou défauts de nature à y faire obstacle.

- Ne pas s'opposer aux aménagements réalisés par le Locataire, dès lors que ceux-ci ne constituent pas une transformation de la chose louée.
- Transmettre gratuitement une quittance au Locataire qui en fait la demande en cas de paiement total, lui délivrer un reçu en cas de paiement partiel.

VIII. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le Locataire est tenu des obligations principales suivantes :

- Payer le loyer et les charges récupérables aux termes convenus.
- User paisiblement des locaux et équipements loués suivant la destination prévue au contrat.
- Prendre à sa charge l'entretien courant du logement et des équipements mentionnés au contrat.
- Souscrire un contrat d'entretien auprès d'une entreprise spécialisée (ou en rembourser le coût au Bailleur si ce dernier en assure le paiement) pour faire entretenir au moins une fois par an les équipements individuels (chauffage gaz, brûleurs gaz...) et en justifier à première demande du Bailleur.
- Informer immédiatement le Bailleur de tout sinistre ou dégradations se produisant dans les lieux loués, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent. Cette notification n'engageant pas la responsabilité du Locataire des lors que ces dégâts ne sont pas de son fait personnel.
- Veiller tout au long de l'occupation du logement du bon fonctionnement et de l'entretien du détecteur de fumée.
- Ne pas transformer sans accord écrit du Bailleur les locaux loués et leurs équipements. Dans le cas contraire, le Bailleur pourra réclamer la remise en état des locaux et des équipements aux frais du Locataire, soit la conservation des transformations sans que le Locataire ne soit indemnisé.
- Permettre l'accès aux lieux loués pour l'exécution de travaux d'amélioration des parties

communes ou privatives de l'immeuble et de travaux nécessaires au maintien en état et à l'entretien normal des locaux loués.

- S'assurer contre les risques locatifs dont il doit répondre (incendie, dégât des eaux etc.) et en justifier au Bailleur à la remise des clefs, en lui transmettant l'attestation émise par son assureur. Il devra en justifier ainsi chaque année, à la demande du Bailleur. En cas de colocation, le Bailleur peut choisir de sa propre initiative de souscrire à une assurance contre les risques locatifs pour le compte du Locataire. Ce coût sera intégré dans les charges locatives.
- Répondre des dégradations et pertes survenues durant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive, à moins qu'il ne prouve qu'elles ont eu lieu par cas de force majeure, par la faute du Bailleur, ou par le fait d'un tiers qu'il n'a pas introduit dans le logement.
- Ne pas céder le contrat de location, ni sous-louer le logement, sauf avec l'accord préalable du Bailleur y compris sur le loyer. En cas de sous-location, le sous-locataire ne pourra se prévaloir d'aucun droit à l'encontre du Bailleur, ni d'aucun titre d'occupation.
- Remettre au Bailleur à son départ toutes les clefs des locaux loués.

IX. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des obligations visées au présent contrat, les Parties font élection de domicile, le Bailleur en son domicile ou celui de son Mandataire et le Locataire dans les lieux loués.

X. DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Conformément aux dispositions du décret 2015-587 du 29 mai 2015, un dossier de diagnostics techniques est annexé au contrat et comprend les éléments suivants :

A. Diagnostic de Performance Energétique (DPE)

Le Bailleur remet au Locataire un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) établi conformément aux dispositions des articles L 134-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation.

B. Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Le Bailleur remet au Locataire un Etat des Risques et Pollutions (ERP) de la zone dans laquelle est situé le bien loué, conformément aux dispositions L 125-5, L 125-6 et L 125-7 et R 125-23 à 27 du code de l'environnement.

C. Diagnostic termite

Le cas échéant, si le bien est situé dans une commune régie par un arrêté préfectoral concernant la présence de termites, le Bailleur remet au Locataire un diagnostic termite datant de moins de six mois précédant la signature du présent contrat qui certifie de la bonne santé du bâti du logement.

XI. AUTRES ANNEXES

Outre un dossier de diagnostics techniques, sont annexées au contrat les pièces suivantes :

- Un état des lieux.
- Une attestation d'assurance contre les risques locatifs.
- Le cas échéant, une note écrite sur les causes des sinistres ayant donné lieu au versement d'une indemnité d'assurance garantissant les risques de catastrophes naturelles et/ou technologiques.
- Le décret n°87-713 du 26 août 1987 fixant la liste des charges récupérables
- Le décret n°87-712 du 26 août 1987 fixant la liste des réparations locatives.
- La notice d'information dite « Alur » annexée aux contrats de location de logement à usage de résidence principale.

Fait à	en exemplaires ori	ginaux
Le		
Signatures précéd	dées de la mention « lu et appr	ouvé »
Le Bailleur :		

Maxime Tredez

URSSAF Services de PÔLE EMPLOI santé au travail CARSAT CPAM	DÉCLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE
	ue doit être adressée à votre Urssaf OBLIGATOIREMENT AVANT L'EMBAUCHE, ne de sanctions (art. L.1221-10, L.1221-11 et L.8221-5 du code du travail)
A • ÉTABLISSEMENT	MPLOYEUR
N° SIRET 12345	6789 10112 Code NAF 01 49Z
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMEN	3,7, r,u,e, M,A,C,A,R,E,Z,
59300 V,A,L	E,N,C,I,E,N,N,E,S,
Code postal Numéro de Téléphone : 06	5987563 Numéro de Télécopie :
N° SIRET 12345 NOM, prénoms ou DÉNOMINATION ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT 59300 V.A.L. Code postal Numéro de Téléphone : 06 SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAI Si l'entreprise ou l'établissement possède Service de santé au travail de À défaut, précisez votre "service de sant Code Disponible sur le site internet indiqué au v B • FUTUR SALARIÉ NOM de famille (nom de naissance) NOM d'usage (s'il y a lieu) NOM d'usage (s'il y a lieu) NOM d'usage (s'il y a lieu) Date de naissance 1 2 1 Jour Lieu de naissance O 5 6 Département	in service de santé au travail, ou si le salarié embauché travaille en un lieu éloigné de l'établissement, cochez l'une des 2 cases suivantes : l'entreprise ou de l'établissement Service de santé au travail spécifique pour les salariés éloignés é au travail interentreprises" :
B. Code □ □ Disponible sur le site internet indiqué au v	
B • FUTUR SALARIÉ	Adresse
B FOTOR SALARIE	
NOM de famille (nom de naissance)	Y.N
NOM d'usage (s'il y a lieu)	
Prénoms (dans l'ordre de l'état d'vit)	
N° Sécurité sociale (voir cane d'immaticulation)	3 45 67 898 101 25
Date de naissance	0 8 2 0 0 0 Mois Archio
Lieu de naissance 05	
F,r,a	n.C.e.
C • L'EMBAUCHE ET L	EMPLOI
C • L'EMBAUCHE ET L DATE PRÉVISIBLE D'EMBAUCH Durée de la période d'essai (en jo	01 04 2021
Durée de la période d'essai (en jo	Si le salarié est embauché au moyen d'un contrat à durée indéterminée ou d'un contrat à durée déterminée dont le terme ou la durée minimale est supérieur à 6 mois, renseignez la case suivante :
TYPE DE CONTRAT	strat à durée indéterminée Contrat à durée déterminée Contrat de travail temporaire Si CDD, renseignez la date de fin du contrat : Jour Mois Année
À: Valenciennes	Le: 01 Avril 2021 Signature:

Déclaration SARL

Escarg'Express
Société à responsabilité limitée au capital de 18 000 euros
36 rue Macarez Valenciennes 59300
RCS en cours d'attribution
Ci-après désignée la « Société »

Statuts SARL

Les soussignés :

Maxime Tredez:

Chef d'entreprise, société au capital de 18 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de 1234456789, sous le numéro 1234456789, dont le siège social est situé 36 rue Macarez Valenciennes 59300,

représentée par Maxime Tredez en sa qualité de Géran dûment habilité aux fins des présentes.

et

Quentin Wojtyna

Salarié, demeurant à 5 rue pierre françois carrin, 59310 Orchies , 22/06/1999 (ville neuve d'asq),

et

Vivien Comyn

Salarié, demeurant à 23 avenue Lieutenant Colonel Martin Résidence LE BUILDING apt 52, 21/08/2000 (Sait-Pol-Sur-Mer),

ont établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée devant exister entre eux et toute autre personne qui viendrait ultérieurement à acquérir la qualité d'associé.

Article 1 - Forme

Il est formé entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par les présents statuts.

Article 2 - Objet

La Société a pour objet : Production et vente en ligne d'œuf d'escargots

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, mobilières, immobilières ou industrielles, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

Article 3 - Dénomination sociale

La Société a pour dénomination sociale SARL Escarg'Express et pour sigle EGES.

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots « société à responsabilité limitée » ou des initiales « SARL » et de l'énonciation du capital social.

Article 4 - Siège social

Le siège social de la Société est fixé : 36 rue Macarez Valenciennes 59300.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision de la Gérance, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale extraordinaire et en tout endroit par décision extraordinaire des associés.

Article 5 - Durée

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

Tredez Maxime Comyn Vivien Wojtyna Quentin Acte de nomination du Gérant

Les soussignés:

- M.COMYN Vivien

23 avenue lieutenant colonel Martin Résidence le Building Apt 52

59600 Maubeuge

- M.WOJTYNA Quentin

5 rue pierre françois carrin

59310 Orchies

Agissant en tant qu'associés de la société Escarg'Express, SARL, au capital de 18 000 € dont le siège social est au 36 rue MACAREZ 59300 Valenciennes, nomment officiellement par cet acte M. TREDEZ MAXIME résidant au 47 rue du Gauche Pied 59600 Maubeuge, gérant, conformément aux statuts de la société et à l'article L 223-18 du Code de commerce. Le gérant est nommé pour un mandat d'une durée de 3 ans.

La rémunération de M. TREDEZ MAXIME s'élève à 3 600€ BRUT mensuel.

M. TREDEZ MAXIME dispose au sein de l'entreprise du pouvoir de représenter la société, de l'engager pour toutes les actions qu'implique son objet social.

M. TREDEZ MAXIME déclare accepter la fonction de gérant et d'y consacrer tout le temps nécessaire. Il assure n'être frappé d'aucune interdiction ni déchéance en lien avec les professions commerciales.

Le porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte dispose de tous les pouvoirs pour accomplir les formalités légales de publicité ou de dépôt.

Fait en 4 exemplaires à Valenciennes, le 01 Avril 2021.

Signature des associés :

Signature du gérant :





